

Auxerre, le 18/12/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Schéma Départemental de la Culture 2021-2027 : le Département de l'Yonne définit les grandes orientations stratégiques de sa politique culturelle

Bien que compétence facultative, le soutien à la culture est une réelle préoccupation du Département de l'Yonne depuis plusieurs décennies.

Conscient de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation et de cohésion sociale, mais aussi de son rôle en termes d'équité et d'attractivité des territoires, le Conseil Départemental de l'Yonne a élaboré son premier **Schéma Départemental de la Culture pour la période 2021-2027**. Document stratégique et de prospective, déterminant les grands axes d'une politique publique au service de l'ensemble des Icaunais, ce schéma départemental a été approuvé par l'Assemblée Départementale lors de la session du 11 décembre dernier. Une ambition : **faire de la culture un vecteur d'attractivité pour les territoires, et de cohésion sociale pour tous les icaunais**.

Le Département « reprend la main »

Un diagnostic préalable des services, des échanges avec les élus du comité de pilotage et une large consultation des acteurs culturels du département ont contribué à l'élaboration de ce schéma dont les deux principaux marqueurs sont :

- **un changement de stratégie et une évolution du positionnement du Département** qui souhaite jouer un rôle majeur de sa politique culturelle,
- **une rénovation de l'action culturelle du Conseil Départemental** avec un redéploiement de son activité sur l'ensemble des secteurs culturels.

3 grandes orientations pour la culture de demain

L'élaboration du schéma a donné l'opportunité au Département de dégager trois grandes orientations, **véritable feuille de route pour la période 2021-2027** :

1. **Faire de la culture un levier de développement et de maillage pour plus d'attractivité des territoires,**
2. **Encourager une culture de proximité accessible à tous,**
3. **Instaurer un processus d'ouverture dans les relations du Département avec les secteurs culturels, les collectivités territoriales et ses autres partenaires institutionnels.**

Plutôt qu'un programme figé avec des actions déterminées, un cadre stratégique a été posé et décliné pour tous les domaines concernés (arts vivants, cinéma, arts plastiques, musées, lecture publique et archives) avec un développement particulier pour **les enseignements artistiques et la lecture publique** : il intègre l'actualisation du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) et la mise en œuvre d'un Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP).

Une politique culturelle départementale ambitieuse, lisible et visible

L'adoption de ce schéma directeur et des règlements d'intervention qui en découlent vont contribuer à rendre lisible l'action du Département dans les différents secteurs d'activité, avec une réelle ambition budgétaire, le Département de l'Yonne étant particulièrement vertueux en la matière.

Il consacre ainsi, au budget primitif 2020, **12 millions d'euros** à sa politique culture, jeunesse et sports (9 millions hors charges de personnel), soit **2,9 % de son budget total**, et proportionnellement l'un des plus importants des 8 départements de la région Bourgogne Franche-Comté.

La part de ce budget consacré à la Culture est de 7,25 M€ en 2020, répartis comme suit :

- 1 636 000 € consacrés à soutenir les projets du monde associatif et des collectivités,
- 141 000 € pour l'action culturelle dans les collèges,

- 1 070 000 € pour la lecture publique (charges de personnel comprises),
- 800 000 € pour les musées, dont le musée Zervos (charges de personnel comprises),
- 980 000 € pour les archives départementales (charges de personnel comprises),
- 2 350 000 € pour le patrimoine bâti icaunais, dont 2 000 000 € d'investissement pour les monuments historiques, la basilique de Vézelay, le château de Maulnes, etc.,
- 273 000 € en charges de personnel analytiquement affectées.

Contacts presse

Christophe Lemeux, Conseiller presse – christophe.lemeux@yonne.fr / 06.70.51.73.52

Laurence Vée, Directrice de la Communication – laurence.vee@yonne.fr / 06.83.85.83.70